

Une dynamique de travail collective autour de la mise en œuvre des PPRT

Lydie Bosc, DREAL Rhône-Alpes - service Développement Durable, Grenelle, Partenariats - Pôle Gouvernance, Secrétariat du SPIRAL

Les Plans de Préventions des Risques Technologiques (PPRT) arrivent en phase d'approbation et de mise en œuvre, ce qui n'est pas sans susciter interrogations et besoins en accompagnement. Les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI) rhônalpins ont initié une démarche pour y répondre. Mais avant d'engager les travaux sur les outils à mobiliser ou à créer, elle s'est attachée à déterminer les besoins, identifier les obstacles et s'accorder sur les objectifs et priorités.

A l'origine, le besoin d'apporter des réponses aux riverains

Afin de protéger les populations riveraines des sites industriels à risques, les PPRT établissent des mesures relatives à la maîtrise de l'urbanisation environnante. Plus particulièrement pour les constructions existantes, ils peuvent imposer ou recommander des travaux de protection dans les logements (par exemple, renforcer les fenêtres, créer une pièce confinable). Considérées par les riverains comme un report sur les individus de la responsabilité de se protéger d'un risque non choisi, ces mesures font souvent l'objet de réactions de refus. Liées à des conditions de financement insuffisantes¹, à un manque d'informations, que ce soit sur les démarches à mener ou sur l'aspect technique des prescriptions, elles font craindre des situations de non application ou de mauvaise application des prescriptions. Précisons que les populations concernées, riveraines d'industries Seveso, sont généralement de condition modeste. Force est de reconnaître, d'une

part que les aspects logement et social ont été peu développés en amont de l'élaboration de la politique de prévention des risques, et d'autre part que l'information sur les PPRT a jusqu'ici davantage porté sur le déroulement de la procédure d'élaboration que sur les futures conséquences sur le terrain. Les riverains ne savent pas à qui s'adresser et se tournent principalement vers leurs mairies, qui déplorent de ne pouvoir fournir une information fiable, stabilisée et satisfaisante. Ce sont d'ailleurs les collectivités locales qui ont exprimé de fortes préoccupations à ce sujet et le besoin d'apporter des réponses.

Une démarche itérative et collective qui élargit le champ du débat et de l'action

La première action menée - la réalisation de supports d'information sur les travaux - se caractérise par le pragmatisme et le changement de point de vue, en partant des questions et des préoccupations des riverains. Au fil des débats, ces supports sont passés du statut d'outils pédagogiques à celui d'outil de médiation, entre

collectivités et populations et entre les habitants et les professionnels qui vont intervenir dans les logements.

Très rapidement, le besoin d'un dispositif d'accompagnement opérationnel - non seulement pour les populations, mais aussi pour les services des collectivités - a émergé, motivé par la complexité technique des prescriptions des PPRT et de leur traduction en travaux à réaliser, par la multiplicité d'acteurs individuels concernés et par les difficultés de solvabilisation. L'objectif est de mettre en place un dispositif facilitateur, s'inspirant des outils de suivi-animation des opérations de rénovation de l'habitat, et de proposer notamment un diagnostic technique global du logement, qui ne considère pas uniquement la problématique des risques mais la qualité du logement dans son ensemble, ce diagnostic étant une étape indispensable vers la réalisation des travaux.

L'anticipation et la coordination des politiques sur un territoire sont apparues comme des leviers sur lesquels s'appuyer, afin de combiner projets urbains, opérations de rénovation de l'habitat et actions en matière d'économies d'énergie.

Les SPPPI

Les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels sont des instances d'information, d'échange et de concertation dans le domaine de l'environnement et des risques. Ils regroupent de manière volontaire services de l'Etat, collectivités territoriales, industriels, associations (de protection de l'environnement, de riverains, d'usagers...), et représentants des salariés, ainsi que des personnalités qualifiées, autour de la mise en œuvre d'actions d'information et de prévention.

Il en existe deux en Rhône-Alpes : le SPIRAL dans l'agglomération lyonnaise et le SPPPY dans la région grenobloise.

Synergies et mutualisation sont au cœur des réflexions sur les actions à mener, dans un souci d'efficacité en termes financiers comme en termes de qualité des travaux et de la protection des personnes.

Suite au travail de repérage des compétences, des expériences et des méthodes susceptibles d'enrichir les réflexions, le cercle traditionnel des SPPPI s'est ouvert à de nouveaux acteurs, issus des domaines

du logement et du bâtiment. Les uns et les autres ont pu ainsi mieux se connaître et confronter leurs façons de faire et d'appréhender les choses : les priorités et principes des différentes politiques, les articulations possibles, les contradictions également.

L'avancée des travaux n'est pas exempte de difficultés ou d'interrogations, en particulier sur la faisabilité réglementaire,

opérationnelle et financière, des dispositifs envisageables au regard des contextes et des moyens locaux. Au centre des débats également, la question de l'engagement de la responsabilité tant sur les travaux que sur la protection qu'ils garantissent.

Faire remonter ces difficultés fait partie intégrante de la démarche et la positionne comme une initiative pilote au niveau national.

Les premières actions

En cours :

- des **supports d'information** à destination des riverains sur les travaux à réaliser. Ils s'accompagnent d'un « kit communication » pour les collectivités ;
- un recensement des besoins et des ressources pour établir une « **cartographie des acteurs** » ;
- une collecte de **retours d'expériences**, objet d'un futur séminaire d'échanges ;
- une action de **sensibilisation et de formation** envisagée avec les professionnels du bâtiment.

La suite : lancer sur ces bases une étude de définition d'un dispositif d'accompagnement... et l'expérimenter.

L'apport d'espaces tels que les SPPPI pour répondre aux enjeux locaux de la mise en œuvre des PPRT

Leur caractère collégial, leurs missions en matière d'information, leurs actions de mutualisation et de capitalisation et leur capacité d'initiative confèrent aux SPPPI un positionnement original, une pertinence et une légitimité à se saisir de ce type de problématique. Ils peuvent jouer le rôle de « laboratoires locaux » où l'on débat et décide d'actions pour répondre aux enjeux et problèmes du territoire.

La présence des SPPPI a facilité la structuration d'une dynamique locale autour de l'émergence d'un besoin et de préoccupations partagées. Elle a permis de mettre en place la concertation nécessaire pour construire l'action et en déterminer collectivement les objectifs, les ambitions et les modalités. Ceci en associant les multiples acteurs de la mise en œuvre des PPRT (outil de l'Etat, dans le champ de compétences des collectivités territoriales, obligation aux particuliers, intervention des professions de la maîtrise d'œuvre et du bâtiment) à la construction des actions à mettre en place.



J'ai voulu changer
ma fenêtre tout seul.
Je n'ai plus de problème
de fenêtre

